Expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi

TERMES DE REFERENCE D'EXPERT(E)S

Termes de référence pour les activités sur site et missions

Code et pays partenaire : SOCIEUX 2022-27 TOGO

Titre de l'action : Renforcement des compétences de la CIPRES dans la délivrance de formations continues

Institution partenaire : Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)

Code des activités et titres :

Activité 3 : Ateliers de co-construction d'une approche méthodologique de formation (suivi-évaluation de formations) en ligne

Dates de mise en œuvre des activités :

Activité 3 : 20 mars au 21 avril 2023

Position de(s) (l')expert(es) par activité :

Activité 3 *:* Expert(e) *1 (principal) Gestion et développement des ressources humaines, Renforcement des capacités/formation des individus, Gestion et développement des ressources humaines*

Activité 3 *:* Expert(e) *2 – Gestion et développement des ressources humaines, Renforcement des capacités/formation des individus, Gestion et développement des ressources humaines*

Charge de travail :

Expert(e) 1 : activité 3 : 12 jours

Expert(e) 2 : activité 3 : 12 jours

Référence de l'appel à expertise : 22-27/TGO/3

Version - # : __ ☐ Avant-projet ☐ Version définitive Date : *Jour mois année*

SOCIEUX+ est mis en œuvre par

Partenariat dirigé par

Cofinancé par l'Union européenne

1 CONTEXTE

1.1 Présentation de l'institution partenaire

La **Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)** est un organe de régulation du secteur de la prévoyance sociale en Afrique. Outil d'intégration et de coopération, la CIPRES contribue à la bonne gouvernance des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) depuis la signature du Traité l'instituant en 1993.

Elle supervise actuellement 25 organismes gestionnaires des régimes issus de 17 Etats membres : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, Madagascar, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad, le Togo.

Les organes statutaires de la CIPRES sont :

- Le Conseil des Ministres, composé des Ministres de tutelle des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) des Etats Membres, qui est l'organe de décision de la Conférence
- La Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale qui est en charge de la réalisation des objectifs du Traité, en veillant à la bonne gestion des Organismes de Prévoyance Sociale et à la régulation du secteur de la prévoyance sociale dans les Etats membres
- Le Secrétariat Exécutif qui est l'organe d'exécution et assure la gestion quotidienne de la Conférence. Il comprend l'Inspection Régionale de la Prévoyance Sociale et la Cellule Appui-Conseil et Assistance aux OPS.

La CIRPES est chargée notamment de :

- Promouvoir la Prévoyance Sociale et soutenir les actions visant à son extension dans les Etats membres
- Fixer les règles communes de gestion applicables aux Organismes de Prévoyance Sociale
- Instituer un contrôle permanent de la gestion des Organismes de Prévoyance Sociale en vue de rationaliser leur fonctionnement pour mieux garantir les intérêts des assurés sociaux y compris ceux des travailleurs migrants
- Faciliter la mise en œuvre, par des actions spécifiques au niveau régional, d'une politique de formation initiale et permanente des cadres et techniciens des OPS dans les Etats membres.

1.2 Situation du secteur d'intervention

L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons a été adopté en 2015 et définit un cadre stratégique pour la transformation socioéconomique de l'Afrique durant les 50 prochaines années. L'Agenda a pour objectif d'augmenter le niveau et la qualité de vie de toutes les populations africaines, notamment par le biais d'une sécurité et une protection sociales abordables pour tous. Les objectifs de la protection sociale dans le cadre du premier plan décennal de la mise en œuvre de l'agenda sont les suivants : 20% au moins de la population informelle et rurale a accès à la sécurité sociale à l'horizon 2023, 30% au moins des populations vulnérables y compris les personnes ayant un handicap, les personnes âgées et les enfants ont accès à la protection sociale à l'horizon 2023.

Ces dernières années, de nombreux pays africains ont ratifié la Convention 102 concernant la norme minimum de sécurité sociale, et la plupart ont également adopté des politiques et stratégies nationales de protection sociale axées sur l'élargissement de la couverture à tous.

Malgré l'attention portée à la protection sociale aux niveaux régional et national, l'Afrique reste la région ayant la plus faible couverture de protection sociale. La couverture effective (régimes contributifs et non contributifs) est estimée à 17% de la population totale. La pandémie de COVID-19 a exacerbé la situation, en mettant en exergue les conséquences d'une couverture insuffisante, particulièrement dans l'économie informelle.

Le déficit de couverture en Afrique est associé à un sous-investissement important dans la protection sociale : les dépenses représentent moins de 5% du PIB du continent. Selon l'Observatoire de la protection sociale de l'OIT, entre le 1e février et la fin 2020, presque tous les pays d'Afrique ont adopté au total 230 mesures de protection sociale d'urgence. Elles étaient pour

la plupart non contributives (86%) et relevaient de programmes nouveaux (allocations spéciales, alimentation et nutrition, santé, protection des revenus/emplois et allocations de chômage).[1]

1.3 Les besoins de l'institution partenaire

La CIPRES ambitionne de devenir « l'institution de référence en Afrique dans le domaine de la sécurité sociale, notamment en matière de régulation et d'accompagnement des OPS pour garantir leur bonne gouvernance et leurs performances » comme l'indique son plan stratégique 2019-2023.

Parmi les 5 axes stratégiques qui sous-tendent cette ambition, l'axe « renforcement des capacités des personnels des OPS » se trouve au centre de l'engagement de la Conférence. Elle vise à développer des dispositifs communs permettant d'accompagner les OPS à adapter le capital humain dont ils disposent aux défis auxquels ils sont confrontés.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission de facilitation des actions de formations, la CIPRES s'est dotée depuis 2003 d'une politique de formation communautaire qui repose sur les besoins prioritaires des OPS, et se résume en :

- La mise en œuvre d'une formation des formateurs de techniciens des OPS
- Le développement des compétences des personnes en charge de la gestion des Ressources Humaines et formation dans les OPS
- Le développement de formations à l'endroit des cadres intermédiaires
- La mise en place d'un mécanisme de labellisation CIPRES à travers des structures déjà existantes volontaires pour l'opérationnalisation des programmes ci-dessus

Le domaine de la sécurité sociale connait une évolution sans précédent, étant donné qu'il se trouve au centre de toutes les actions de réponses aux impacts socio-économiques des crises successives actuelles.

Ce contexte implique une adaptation des offres de formation des acteurs au sein des OPS afin de les doter de compétences exigées par la mutation des métiers.

Le Conseil des Ministres a confié au Secrétariat Exécutif la responsabilité de conduire divers projets qui devront aboutir à l'actualisation et au renforcement des dispositifs de développement de compétences de la Conférence, notamment la mise en place de formations continues et le développement de modules de formations en digital learning.

2 DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1 Objectif général

- Les capacités institutionnelles des institutions de l'emploi, du travail et de la protection sociale sont renforcées et consolidées

2.2 Objectifs spécifiques

- CIPRES est dans la capacité de délivrer son mandat de mise en œuvre d'une politique de formation initiale et permanente des cadres et techniciens des Organismes de Prévoyance Sociale

2.3 Résultats attendus

- CIPRES dispose d'une méthodologie pour créer des formations pour les managers et techniciens des Organismes de Prévoyance Sociale

2.4 Livrables finaux attendus

[1] wcms_828410.pdf (ilo.org)

- La partie de la méthodologie portant sur les phases préliminaires à la conception de formation. Les PPTs ou autres supports utilisés.
- La partie de la méthodologie portant sur la conception et mise en œuvre de formations, avec une composante e-learning. Les PPTs ou autres supports utilisés.
- La partie de la méthodologie portant sur le suivi-évaluation de formations. Les experts consolideront les parties précédentes pour fournir un seul et unique document reprenant toute la méthodologie. Les PPTs ou autres supports utilisés.

3 METHODOLOGIE

3.1 Méthodologie générale (de l'action)

Cette action se déroulera en partenariat avec la Cellule Appui-Conseil faisant partie du Secrétariat Exécutif de la CIPRES, l'organe d'exécution qui assure la gestion quotidienne de la CIPRES.

L'expert(e) principal(e) dirigera la mission sur place et à distance. Il/elle sera responsable de la livraison de tous les produits livrables de l'activité. Il/elle sera responsable de la préparation, de la coordination, de la mise en œuvre et du rapportage de l'activité globale vers SOCIEUX+. La langue de travail sera le français.

Durant cette action, les experts et le partenaire auront pour mission de co-construire une approche méthodologique de formation, qui servira à CIPRES à établir des formations continues pour ses membres OPS. Les experts et le partenaire créeront une approche systématique d'élaboration de programmes de formation et de conception de modules. Les différentes étapes nécessaires dans le processus de planification et de conception d'un programme de formation seront prises en compte: analyse du participant, analyse des besoins en formation, définition des objectifs de formation, conception des cours (analyse du contenu, création de séquences, choix de méthodes pédagogiques, plans de cours, matériel) mise en œuvre, suivi-évaluation. Les experts engloberont également une facette *e-learning.* La première activité se tiendra sur place, à Lomé, tandis que les deux activités suivantes se tiendront à distance, avec comme outil la plateforme de formation en ligne SOCIEUX+ https://elearning.socieux.eu.

3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes ont été programmées pour l'action :

- Activité 1 - Ateliers de co-construction d'une approche méthodologique de formation (phases préliminaires à la conception d'un programme de formation)
- Activité 2 - Ateliers de co-construction d'une approche méthodologique de formation (conception et mise en œuvre de formation) en ligne
- Activité 3 - Ateliers de co-construction d'une approche méthodologique de formation (suivi-évaluation de formations) en ligne

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour les activités du plan de travail décrits ci-dessus :

- Activité 3

3.3 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre de(s) activités :

- Bonne gouvernance ;
- Droits humains (y compris les droits des enfants, des personnes en situation de handicap, des groupes vulnérables et des minorités) ; et,
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

4.1 Tâches prévues

Activités 3

L'activité 3 se déroulera à distance en utilisant la plateforme e-learning SOCIEUX+ Moodle https://elearning.socieux.eu.
Les experts et le partenaire auront pour mission de co-construire une approche méthodologique de formation qui répondra aux besoins de CIPRES. La **3e activité** portera sur le suivi-évaluation de formations, la démarche qualité et les techniques qui ont pour but une amélioration continue des programmes de formation.
Les experts et le partenaire recevront un soutien de l'équipe SOCIEUX+ sur le fonctionnement de la plateforme.

Tâches :
Du partenaire (CIPRES):

- Contribuer à l'organisation technique de la mission, partage de documents nécessaires, contacts réguliers avec les experts mobilisés
- Inviter les personnes clé au sein de CIPRES aux ateliers
- Se rendre disponible pour une séance d'apprentissage de la plateforme e-learning de SOCIEUX+ Moodle
- S'engager à fournir une liste des personnes nécessitant un accès à la plateforme e-learning au moins une semaine avant le début de l'activité
- Se tenir disponible pour la relecture et approbation des livrables

Des experts mobilisés:

- Acquérir une connaissance substantielle du fonctionnement de la CIPRES, de sa politique de formation, en examinant les documents de référence pertinents fournis par SOCIEUX+ et l'institution partenaire (à priori déjà effectué pour l'activité 1)
- Participer à un tour de la plateforme en ligne e-learning, la responsable e-learning expliquera les principales fonctionnalités de la plateforme (à priori déjà effectué pour l'activité 1)
- Établir les contacts préliminaires avec le point focal de la CIPRES et organiser un briefing à distance en vue de définir la méthodologie et l'agenda de l'assistance technique
- Soumettre à SOCIEUX+ les livrables intermédiaires, une fois validés par l'institution partenaire, pour approbation
- Prendre contact avec le bureau de la Délégation de l'Union Européenne à Lomé dans le but d'informer le gestionnaire de dossier du début de l'activité
- Mise en œuvre des ateliers de co-construction de méthodologie de formation, choix des outils, préparation du contenu.
- Finalisation des livrables de l'activité, les experts pourront être invités à faire des changements au rapports

4.2 Livrables attendus

4.2.1 Livrables pré-mission

- P1 : Une note méthodologique, détaillant l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer, une analyse des risques, etc.
- P2 : Un agenda de l'activité/mission, détaillant les réunions et les séances de travail qui se tiendront, les personnes à rencontrer, etc.

4.2.2 Livrables finaux

- Un rapport individuel de mission d'expert(e) (ExMR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Ce rapport est un produit confidentiel destiné uniquement à une utilisation interne par SOCIEUX+. L'équipe de mission peut également soumettre un rapport ExMR conjoint si les membres le souhaitent (voir les instructions sur le modèle).
- Un formulaire individuel de feedback d'expert(e) (ExF) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)

- Un rapport d'activité collectif (AcR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Cet AcR doit être produit conjointement par l'équipe de mission. Il est destiné à l'Institution partenaire et sera partagé, très probablement, avec les principaux intervenants de l'action. Le rapport reflétera les tâches effectuées pendant l'activité. Il apportera une contribution significative aux livrables finaux de l'action. ***Erreur ! Source du renvoi introuvable.****Voir aussi les instructions dans le modèle.*
- La partie du rapport final portant sur le suivi-évaluation de formation, et le rapport final consolidé prenant en compte les parties précédentes. **Le produit final sera une méthodologie complète d'ingénierie de la formation**.

5 RAPPORTS ET SOUMISSION DES LIVRABLES

5.1 Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version *électronique modifiable* [Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls]; ou en format équivalent OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format PowerPoint Microsoft et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés *pour toutes les présentations faites par l'équipe qui réalise la mission*. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou formats de leur organisation d'origine, n'est pas autorisée, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

> *« Clause de non-responsabilité :*
>
> *La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »*

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leur sera fournis après leur contractualisation.

Tous les livrables sont à fournir en français.

5.2 Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (brouillon, finales ou autres) *doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+*, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

5.2.1 Livrables pré-mission

- Les livrables de pré-mission doivent être soumis *au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de l'activité* ou le départ pour la mission des experts, selon la première éventualité.
- Les livrables de pré-mission seront examinés par l'Équipe de SOCIEUX+ et l'Institution partenaire. *Les commentaires sur les livrables devraient être communiqués à l'expert(e) principal(e) au plus tard 2 jours avant le début de l'activité* ou le départ pour la mission des experts. Les commentaires et recommandations doivent être pris en compte pour la mise en œuvre de l'activité/mission. L'agenda de mission révisé peut être exigé de l'expert(e) principal(e) avant départ de l'équipe de mission.

5.2.2 Livrables finaux

- Les premiers versions provisoires des livrables doivent être soumis *au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'activité* ou le retour des experts.
- Les commentaires de l'équipe de SOCIEUX+ sur les versions provisoires devraient être fournis 10 jours ouvrables après leurs soumissions.
- L'intégration des commentaires doit être faite dans les 5 jours ouvrables après réception par l'expert(e) principal(e) des commentaires. (En général, il n'est pas nécessaire de procéder à plus d'une série de commentaires et de révisions, à moins que la qualité des livrables ne soit jugée insatisfaisante par l'Équipe SOCIEUX+ et/ou l'institution partenaire.)
- Les versions finales des livrables doivent être approuvées ou rejetées au plus tard 10 jours ouvrables après leur soumission à l'Équipe SOCIEUX+.
- Les paiements définitifs et le remboursement des frais de déplacement aux experts ne sont autorisés qu'à l'approbation des livrables finaux par l'Équipe SOCIEUX+.

6 EXPERTISE NECESSAIRE

6.1 Profil d'expertise

Expert(e) principal (Expert(e) 1) :
Domaine(s) d'expertise : *Gestion et développement des ressources humaines,*
Compétences spécifiques *: Renforcement des capacités/formation des individus*

- Formation universitaire en sciences politiques, sciences sociales, juridiques ou autres, en lien avec la thématique de la mission
- Expérience de missions de diagnostic systémique et organisationnel et de renforcement des capacités institutionnelles
- Expérience dans l'ingénierie et/ou la conception de formations, y compris une connaissance en e-learning
- Expérience de renforcement des capacités des fonctionnaires et agents techniques
- Bonne maîtrise des outils bureautiques et de présentation
- Bonnes capacités de rédaction et de synthèse en langue française

Expert*(e)* 2 :

Domaine(s) d'expertise : *Gestion et développement des ressources humaines,*
Compétences spécifiques *: Renforcement des capacités/formation des individus*

- Formation universitaire en sciences politiques, sciences sociales, juridiques ou autres, en lien avec la thématique de la mission
- Expérience de missions de diagnostic systémique et organisationnel et de renforcement des capacités institutionnelles
- Expérience de renforcement des capacités des fonctionnaires et agents techniques
- Bonne maîtrise des outils bureautiques et de présentation
- Bonnes capacités de rédaction et de synthèse en langue française

6.2 Charge de travail

Activité 3	Préparation	Ateliers de co-construction de méthodologie de formation	Voyage	Rapports et produits livrables	Total
Expert(e) principal(e) (#1)	**5**	**5**	**0**	**2**	**12**
Expert(e) (#2)	**5**	**5**	**0**	**2**	**12**
Total	**10**	**10**	**0**	**4**	**24**

7 CANDIDATURES

7.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur le site Web de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : https://pmt.socieux.eu (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
   a. Fournir les coordonnées de contact[2]
   b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.*
   c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass[3].
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertise), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donne en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

[2] La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conforment au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

[3] Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions

7.2 Sélection des expert.e.s

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert.e.s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien.ne.s, les fonctionnaires et les employé.e.s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs.trices et les employé.e.s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien.ne.s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur www.socieux.eu.

7.3 Contractualisation

Les expert.e.s public.que.s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié.e.s retraité.e.s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé.e.s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

7.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel.le.s ou les employé.e.s en service actif ou retraité.e.s ont le droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé.e.s public.que.s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

7.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les expert.e.s mobilisé.e.s, et institutions collaboratrices** (version en date signature du contrat de l'expert.e).

8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendues de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser la stratégie de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

9 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à DG INTPA.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+, et promouvoir ses services au meilleur de leurs connaissances et dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.

10 AUTRES

11 ANNEXES

12 TABLE DES MATIERES

1 Contexte 1
1.1 Informations socio-économiques générales 1
1.2 Situation du secteur d'intervention 1
1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur 1
2 Description de l'action 2
2.1 Objectif général 2
2.2 Objectifs spécifiques 2
2.3 Résultats attendus 2
2.4 Livrables finaux attendus 2
3 Methodologie 3
3.1 Méthodologie générale (de l'action) 3
3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action) 3
3.3 Inclusion des questions transversales 3
4 descRiption de(s) (l') activité(s) 4
4.1 Tâches prévues 4
4.2 Livrables attendus 4
4.2.1 Livrables pré-mission 4
4.2.2 Livrables finaux 4
5 Rapports et soumission des livrables 5
5.1 Formats 5
5.2 Soumission et approbation 5
5.2.1 Livrables pré-mission 5
5.2.2 Livrables finaux 6
6 Expertise nécessaire 6
6.1 Profil d'expertise 6
6.2 Charge de travail 6
7 Candidatures 7
7.1 Appels à expertise 7
7.2 Sélection des expert.e.s 8
7.3 Contractualisation 8
7.4 Compensations financières 8
7.5 Frais de voyage 8
8 Communication et visibilité 8
9 Code de conduite 10
10 Autres 10
11 Annexes 10
À propos de SOCIEUX+ 12

À PROPOS DE SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et entretient le dialogue sur la protection sociale et les politiques de l'emploi inclusives avec un plus grand nombre de pays partenaires. Cet effort a été confirmé par la Communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - « Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement, portant l'intitulé Notre monde, notre dignité, notre avenir ». Un nombre important d'initiatives de coopération dans ces domaines sont financées par des instruments géographiques ou thématiques de l'UE dans différents pays. Ces initiatives sont très structurées et répondent aux besoins à moyen et à long terme des pays partenaires. Toutefois, des mesures de court terme et une coopération entre pairs visant à promouvoir le développement de systèmes de protection sociale sont nécessaires pour compléter la coopération de l'UE avec les pays tiers.

SOCIEUX+ a été mis en place et financé par l'UE par le biais d'un cofinancement de la France, de l'Espagne et de la Belgique ainsi que de ressources gérées par la Direction générale du développement et de la coopération de la Commission européenne (EuropeAid). Cette facilité de coopération technique est mis en œuvre par un partenariat composé d'agences de coopération au développement des États membres : Expertise France (chef de file du partenariat), la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (Fondation Internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'Administration et Politiques Publiques) (FIIAPP), la Belgian International Cooperation on Social Protection (Coopération belge sur la protection sociale) (BELINCOSOC) et l'Agence belge de développement (Enabel).

L'objectif général de SOCIEUX+ est de contribuer à étendre et améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires. Son objectif spécifique est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et la surveillance de stratégies pour l'emploi durables et efficaces et de systèmes de protection sociale, grâce à un développement des connaissances et à une aide technique à court terme entre pairs.

SOCIEUX+ reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il soutient les efforts des gouvernements partenaires pour la promotion de systèmes pour l'emploi et la protection sociale durables et inclusifs.

Cet instrument est une extension de SOCIEUX (Social Protection EU Expertise in Development Cooperation), établi en 2013.

Suivez nous sur :

www.socieux.eu

www.twitter.com/socieuxplus

www.linkedin.com/in/socieux-plus

www.flickr.com/people/socieux

http://goo.gl/qSByFu